



ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU CANADA
PLAN STRATÉGIQUE 2023-2026

Approuvé à l'AGA du 11 mai 2023



CSLA | AAPC

Canadian Society of Landscape Architects
Association des architectes paysagistes du Canada

Reconnaissance

Nous nous réunissons, travaillons et vivons, d'un océan à l'autre, sur les terres des Premières nations, des Inuits et des Métis et de leur gouvernement. Nous reconnaissons que le siège de l'AAPC se trouve en territoire algonquin non cédé, en territoire anishinabe.

Réaffirmons notre engagement et notre responsabilité dans l'amélioration des relations entre les nations et dans l'amélioration de notre propre compréhension des peuples autochtones et de leurs cultures, et réfléchissons à la manière dont nous pouvons tous progresser dans un esprit de réconciliation et de collaboration.

L'heure est à l'architecture de paysage

Les architectes paysagistes préconisent une approche collaborative et multidisciplinaire pour la création de milieux conviviaux et sécuritaires, et pour assurer la pérennité des écosystèmes naturels et particuliers. Alliant l'art à la science, la profession apporte une vision créative et novatrice aux processus de développement et de planification.

Les enjeux comme les changements climatiques, la perte de la biodiversité, l'urbanisation, la santé et l'équité exigent une compréhension multidisciplinaire de la planification et de la conception, ainsi que des principes de gestion. L'expertise et les stratégies interdisciplinaires et transversales des architectes paysagistes doivent faire partie des solutions novatrices aux défis mondiaux. Le nombre croissant de projets multidisciplinaires dirigés par des architectes paysagistes démontre la qualité du leadership des architectes paysagistes.

Notre plan

Le plan stratégique 2023-2026 (le plan) aidera les membres à trouver des solutions aux enjeux sociétaux en proposant des outils, des systèmes et des ressources appropriés. Le plan propose aux architectes paysagistes de créer des lieux publics accessibles et équitables, d'améliorer la santé et le bien-être des citoyens, de protéger et de mettre en valeur les paysages culturels, et de favoriser les solutions fondées sur la nature. Nous y parviendrons en collaborant avec les 9 associations constituantes. Nous continuerons à soutenir les architectes paysagistes et les écoles d'architecture de paysage qui préparent la prochaine génération de dirigeants de notre profession.

Nos principes

Le principe de bonne gouvernance est au cœur même de l'AAPC. Une gouvernance bien structurée et éthique nous permettra d'atteindre nos objectifs – les résultats dépendent de la qualité de notre gouvernance.

Les principes de justice, d'équité, de diversité et d'inclusion, ainsi que la réconciliation avec les peuples autochtones, sont fondamentaux et font partie intégrante du plan. L'AAPC continuera d'intégrer ces principes dans tous les aspects de ses activités.

Notre patrimoine d'excellence

Le 90e anniversaire de l'AAPC en 2024 marquera l'excellence des projets d'architecture de paysage, l'expansion de la profession dans l'ensemble des provinces et territoires, la croissance de notre champ d'action professionnel, l'augmentation du nombre d'écoles d'architecture de paysage, la diversité croissante de nos membres et d'innombrables autres réalisations.

Les anciens plans stratégiques démontrent que deux facteurs sont à l'origine de notre réussite : le partenariat professionnel entre l'AAPC, la Fondation de l'architecture de paysages du Canada (FAPC), les associations constituantes et nos membres; et les initiatives promotionnelles qui renforcent notamment notre rôle de premier plan en architecture de paysage en reconnaissant le caractère essentiel des paysages, leur nature inclusive et la bonne gestion. L'AAPC est plus que jamais investie dans son rôle de porte-parole de la profession.

Partenariat professionnel

L'AAPC et ses constituantes ont pour objet de défendre les intérêts de la profession et de promouvoir l'expertise des architectes paysagistes. L'AAPC et les constituantes collaborent en vertu d'une Lettre d'entente qui respecte les grands principes suivants :

- coopérer, dans l'intérêt mutuel, à l'avancement de la profession et à la protection de l'intérêt public;
- collaborer, dans la mesure du possible, à la réalisation des objectifs des associations, notamment les services aux membres;
- éviter les chevauchements pour une meilleure efficacité;
- assurer la synergie des ressources et des idées pour rationaliser la prestation des services aux membres;
- mettre en place un forum d'échange entre les constituantes et le conseil d'administration de l'AAPC pour assurer une meilleure compréhension et les communications à l'échelle nationale.

Promotion

Nous vivons à une époque de bouleversements mondiaux sans précédent. Au cours des trois prochaines années, nous allons :

- approfondir l'étude d'impact de l'architecture de paysage dans les domaines public et privé;
- démontrer la valeur de l'architecture de paysage dans un contexte d'incertitude économique mondiale postpandémique;
- aborder la question de la résilience et de l'atténuation des effets de la crise climatique;
- poursuivre notre engagement envers la justice, l'équité, la diversité et l'inclusion, et la réconciliation;
- accroître nos capacités grâce aux partenariats, à la dotation en personnel, aux travaux des comités et au bénévolat.

La structure du plan permet d'être à la fois réactif et proactif dans un environnement en mutation. Au cours des trois prochaines années, l'AAPC se concentrera sur les priorités stratégiques suivantes :

- assurer la gouvernance à l'échelle nationale;
- assurer l'avenir de la profession;
- promouvoir l'architecture de paysage.

À propos de l'AAPC

L'AAPC est une organisation d'adhérents sans but lucratif qui a pour objet de faire progresser l'art, la science et l'exercice de l'architecture de paysage. Au nom des 3200 membres (architectes paysagistes et étudiants en architecture de paysage), l'AAPC doit :

- promouvoir et accroître la notoriété de la profession au Canada;
- promouvoir la profession, notamment en matière de réaménagement urbain, de développement durable, de patrimoine naturel et culturel, de réconciliation, d'équité, de restauration de paysages sains, de santé et de changement climatique;
- mettre en évidence la profession en soulignant les réalisations des architectes paysagistes;
- assurer l'avenir de la profession en offrant des possibilités de perfectionnement professionnel ainsi que des outils et des ressources professionnels;
- agréer les programmes d'architecture de paysage, et soutenir la recherche et l'éducation.

Associations constituantes

L'AAPC travaille en collaboration avec les associations constituantes provinciales et territoriales qui sont responsables des permis d'exercice et de la réglementation de la profession.

Liste des membres :

- NWTALA – Northwest Territories Association of Landscape Architects
- NuALA – Nunavut Association of Landscape Architects;
- BCSLA – British Columbia Society of Landscape Architects;
- AALA – Alberta Association of Landscape Architects;
- SALA – Saskatchewan Association of Landscape Architects;
- MALA – Manitoba Association of Landscape Architects;
- OALA – Ontario Association of Landscape Architects;
- AAPQ – Association des architectes paysagistes du Québec; and
- APALA – Atlantic Provinces Association of Landscape Architects.



* Les architectes paysagistes qui résident ou travaillent au Yukon ne sont pas représentés par une association territoriale.

Vision, mission et valeurs de l'AAPC

VISION

Une profession qui offre une expertise de pointe appréciée des trois ordres de gouvernement et de la société en général, et qui propose des aménagements collectifs novateurs pour assurer la pérennité et la prospérité des collectivités.

MISSION

Fournir un soutien et des ressources à nos membres, promouvoir la profession, proposer des solutions aux défis actuels et à venir, et démontrer la valeur de l'architecture de paysage.

VALEURS

Faire progresser la profession : L'AAPC s'engage à renforcer la notoriété de la profession et à promouvoir l'innovation en favorisant l'expertise, l'ingéniosité du design et l'avancement de la recherche. À l'affût des occasions, l'AAPC élabore des stratégies pour répondre aux changements environnementaux naturels et anthropiques d'aujourd'hui. L'AAPC cherche à établir des collaborations avec les constituantes et d'autres partenaires dans le cadre de son mandat.

Donner l'exemple : Les programmes, activités et initiatives de l'AAPC visent la bonne gestion et la durabilité de l'environnement. Selon l'AAPC, il est important d'adopter une perspective environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) dans tous les aspects de nos travaux.

Responsabilité financière : L'AAPC est responsable des programmes qu'elle offre à ses membres, de leur efficacité et de leurs coûts. Elle est responsable sur le plan financier et maintient une vision à long terme de ses obligations financières.

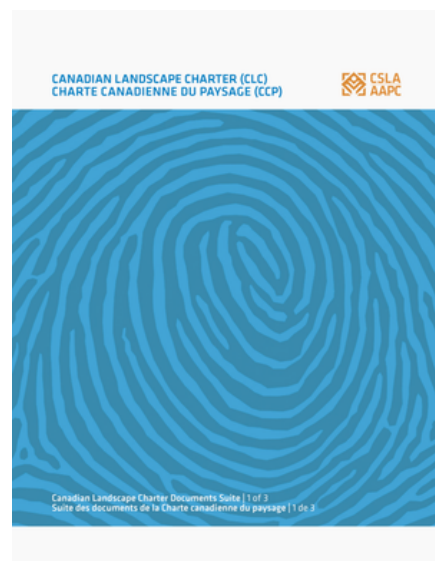
Principes de l'AAPC et de l'architecture de paysage

Chaque priorité du plan stratégique incarne les principes fondamentaux suivants :

Charte canadienne du paysage :

L'AAPC et les associations constituantes ont adopté la Charte canadienne du paysage (CCP) qui respecte les principes fondamentaux suivants :

- Reconnaître le caractère essentiel des paysages;
- Tenir compte de tous les acteurs d'un projet;
- Assurer une gestion de qualité;
- Accroître les connaissances;
- Faire preuve de leadership.



Excellence dans l'exercice de l'architecture de paysage

L'AAPC reconnaît et célèbre l'excellence des aménagements urbains et des paysages culturels et naturels grâce à son programme de prix et son magazine, et encourage les pratiques exemplaires grâce à ses outils de formation, notamment la Norme canadienne du paysage.

Gouvernance exemplaire

L'AAPC vise l'excellence organisationnelle et veille à l'amélioration continue de ses structures et de ses systèmes de gouvernance afin de répondre aux besoins de la profession dans un environnement éthique, équitable, honnête, professionnel et collaboratif.

Collaboration

L'AAPC continuera à renforcer ses relations avec les constituantes, la FAPC, les universités, les professions apparentées et les organisations internationales comme la FIAP et l'UICN. Nos objectifs seront atteints grâce à la collaboration continue.

Réconciliation

L'AAPC contribue à l'effort national de réconciliation entre les Autochtones et les non autochtones.

Justice, équité, diversité et inclusion

L'AAPC est déterminée à élever la conscience professionnelle, à favoriser l'inclusion communautaire ainsi que les pratiques équitables, à offrir des outils et des formations, et à intégrer les notions de justice, d'équité, de diversité et d'inclusion au sein de la profession.

Résilience

L'AAPC appuie les mesures stratégiques d'aménagement dans ses domaines d'expertise : changement climatique, solutions fondées sur la nature, canopée urbaine, santé et bien-être des citoyens, paysages culturels.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR 2023-2026

Les priorités stratégiques sont établies en fonction de leur incidence sur la croissance de l'AAPC, des constituantes et des membres. La pertinence des travaux de l'AAPC et leur réalisation se mesurent au succès de chaque objectif du plan stratégique. Lors de la mise en œuvre du Plan stratégique :

- la directrice générale, le conseil d'administration et les comités réaliseront les priorités stratégiques au moyen des plans d'action annuels;
- l'AAPC publiera un bilan annuel;
- les communiqués de l'AAPC porteront sur les enjeux importants et préciseront la pertinence de l'architecture de paysage.

Priorités stratégiques :

1re : Assurer la gouvernance à l'échelle nationale

1.1 Embaucher du personnel

Objet

Dans un esprit d'efficacité, l'AAPC augmentera au besoin ses ressources en personnel afin d'améliorer les travaux des comités, d'accroître notre visibilité professionnelle et de traiter en profondeur des enjeux liés à la pratique.

Procédure

Augmenter progressivement les cotisations et réviser le budget de fonctionnement afin d'embaucher au besoin du personnel et des consultants supplémentaires.

Mesure

Nous embaucherons un directeur des relations publiques et stratégiques à temps plein au cours du deuxième trimestre de 2023 pour diriger nos initiatives promotionnelles, nos recherches et nos activités de mobilisation politique.

Échéance : Deuxième trimestre de 2023

1.2 Soutenir les associations constituantes et améliorer les partenariats

Objet

Déterminer, de concert avec les constituantes, la meilleure façon de soutenir les membres et les services de représentation et de promotion. Établir des partenariats pour soutenir les intérêts des constituantes et tenir compte des éventuels changements de gouvernance dans les constituantes.

Procédure

Collaborer avec les constituantes pour évaluer les besoins des membres sur le plan provincial et territorial, et leur offrir les services correspondants. Il s'agit notamment de soutenir les enjeux provinciaux et territoriaux, de développer des ressources, d'améliorer le programme de subvention des constituantes, de collaborer avec le personnel, de tenir à jour la Lettre d'entente entre l'AAPC et les constituantes, et de maintenir la communication ouverte par l'entremise de nos conseils et comités.

Mesure

Coordonner conjointement avec les constituantes des initiatives promotionnelles selon un modèle de gouvernance intégré à celui de l'AAPC, mais qui maintient un aspect régional, et fournir des ressources communes aux constituantes.

Échéance : En cours

1.3 Devenir une organisation carboneutre et appuyer les objectifs de carboneutralité de la profession

Objet

L'AAPC établira un plan d'action visant la carboneutralité.

Procédure

Calculer, suivre et contrôler notre empreinte carbone et élaborer des stratégies pour devenir carboneutre. Préparer un guide à l'intention des architectes paysagistes et de leurs entreprises.

Mesure

L'AAPC sera carboneutre conformément aux politiques internes. Un guide de ressources professionnelles sera élaboré.

Échéance : Fin 2026

2e : ASSURER L'AVENIR DE LA PROFESSION

2.1. Renforcer les partenariats avec les étudiants et les écoles d'architecture de paysage

Objet

Soutenir l'éducation et s'assurer que les architectes paysagistes de demain disposent des outils nécessaires pour relever les défis de la profession. L'AAPC collaborera plus étroitement avec les écoles d'architecture de paysage, les professeurs, les universitaires et les étudiants.

Procédure

L'AAPC, de concert avec la FAPC et les constituantes, sollicitera les étudiants en vue d'établir une relation de longue durée avec nos futurs professionnels et notre association. Nous organiserons régulièrement des forums avec les universitaires et les administrateurs des programmes afin de communiquer les avancées, les innovations et les recherches sur la pratique, et ainsi solliciter l'intérêt des étudiants dans les programmes d'architecture de paysage. L'AAPC révisera également ses normes d'agrément pour assurer leur conformité à la pratique. De plus, l'AAPC élaborera des outils de promotion destinés aux étudiants des écoles secondaires et de premier cycle universitaire.

Mesure

Établir une plus grande collaboration entre les écoles, les étudiants et l'AAPC, notamment en matière de recherche et de communication sur l'architecture de paysage, créer des outils pour promouvoir la profession auprès des étudiants du secondaire, et rédiger un manuel des normes d'agrément conformes aux exigences d'une pratique évolutive et pertinente.

Échéance : Examen des normes d'agrément : d'ici la fin de 2023, autres initiatives d'ici 2026.

2.2 Mettre en œuvre le plan d'action sur la justice, l'équité, la diversité et l'inclusion, et rehausser les objectifs de la réconciliation

Objet

L'AAPC mettra en œuvre, de concert avec la FAPC et les constituantes, le Plan d'action national sur la justice, l'équité, la diversité et l'inclusion (JEDI) qui traite de sensibilisation, d'éducation, de ressources et d'actions. Le plan d'action appuie également les objectifs de réconciliation de l'AAPC et les mesures préconisées dans les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation.

Procédure

Mettre en œuvre, en collaboration avec la FAPC et les constituantes, le plan d'action JEDI, en insistant sur la sensibilisation des professionnels et en proposant des initiatives. Collecter des données, établir des pratiques équitables dans la profession, encourager la diversité dans les programmes d'architecture de paysage, créer des outils et offrir de la formation. Le comité consultatif de réconciliation renouvellera le plan d'action de réconciliation.

Mesure :

L'AAPC proposera des outils et des ressources par l'intermédiaire des comités JEDI et du comité consultatif de réconciliation, et assurera le suivi par la collecte de données et de statistiques annuelles, organisera des discussions ouvertes sur la question de l'équité, et proposera des systèmes et des politiques pour encadrer la JEDI dans l'ensemble des constituantes.

Échéance : Fin 2025, permanent

2.3 Célébrer le 90e anniversaire de l'AAPC en 2024

Objet

Le 90e anniversaire de l'AAPC sera l'occasion de démontrer l'impact passé et à venir de l'architecture de paysage, et d'exprimer la fierté de notre profession en dévoilant de grandes réalisations.

Procédure

L'AAPC mettra en œuvre le plan du 90e anniversaire, qui comprend trois thèmes, célébrer le passé et rêver à l'avenir, et qui se terminera par des célébrations au Congrès AAPC-MALA de 2024 à Winnipeg.

Mesure

Mettre à jour les données historiques interactives sur l'AAPC et promouvoir les architectes paysagistes reconnus à l'échelle nationale, créer une base de données sur les paysages culturels importants et célébrer les architectes paysagistes des années 1980, 1990 et 2000 à l'aide d'outils, d'expériences et d'activités sur l'impact et la portée de la profession.

Échéance : Mi-2024

3e : PROMOUVOIR LES ARCHITECTES PAYSAGISTES

3.1 Mettre en œuvre les plans d'action élaborés par les comités de l'AAPC

Objet

L'AAPC mettra en œuvre les plans d'action des comités, y compris les recherches, livres blancs, déclarations de principes, trousseaux d'outils et autres ressources.

Procédure

L'AAPC embauchera un Directeur des relations publiques et stratégiques (voir la priorité stratégique no 1.1) ainsi que des entrepreneurs selon les besoins afin d'alléger la tâche de ses bénévoles qui pourront se consacrer à leur rôle premier d'expert-conseil. L'AAPC mettra également en place des plateformes d'échange et des communautés de pratique pour mobiliser les membres autour des questions d'actualité, notamment les solutions fondées sur la nature et les coastal workgroups, et pour fournir à l'AAPC l'expertise nécessaire dans le cadre des dossiers, des tables rondes et des consultations du gouvernement.

Mesure

L'AAPC proposera des outils et des ressources appropriés à chacun de nos domaines d'intervention afin de répondre aux enjeux, et mettra en place des communautés de pratique qui permettront aux membres de s'informer et de débattre des enjeux.

Échéance : 2026, permanent

3.2 Promouvoir notre savoir-faire auprès du gouvernement

Objet

L'AAPC élaborera une stratégie de communication ciblée sur l'expertise des architectes paysagistes en matière de politique, de financement et d'intégration des services d'architecture de paysage à l'intention des dirigeants, des SMA et des hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral. L'AAPC préparera des communiqués, collectera des données et mènera des études de cas à l'intention des gouvernements (fédéral, provincial, territorial, municipal, autochtone) et des organismes, et rendra ces outils disponibles aux membres et aux constituantes pour appuyer leurs objectifs promotionnels.

Procédure

Entreprendre une étude sur la valeur de la profession fondée sur des données probantes qui démontre l'incidence économique et sociétale de l'architecture de paysage. Publier des études de cas d'aménagements qui ont amélioré le tissu urbain, et le résultat des investissements fédéraux en la matière. Suivre les comités permanents fédéraux et participer aux consultations stratégiques. Établir des plateformes d'échange sur les enjeux d'intérêt national, et veiller à l'inscription des architectes paysagistes sur les listes de service du fédéral. Préparer des études de cas qui démontreront la valeur et la portée de la profession. De plus, intégrer cet objectif aux plans d'action des comités qui ont été approuvés par le conseil d'administration de l'AAPC.

Mesure

L'AAPC organisera des forums sur les enjeux actuels afin de contribuer aux débats politiques dans les trois ordres de gouvernement, et fournira les ressources nécessaires au besoin.

Échéance : 2015-2017

Domaines d'expertise de l'AAPC

Pour en savoir davantage sur les objectifs de l'AAPC et sur la façon dont les comités progressent dans ces domaines, cliquez sur le logo pour accéder au site Web :



La canopée urbaine



Changements climatiques



Réconciliation



Équité et diversité



Paysages culturels
et historiques



Santé humaine et
le bien-être

Pour de plus amples informations

Michelle Legault, directrice générale

Association des architectes paysagistes du Canada

12 Forillon Crescent, Ottawa (Ontario) K2M 2W5

613-668-4775

executive-director@csla-aapc.ca

www.csla-aapc.ca